



Le Centre Hospitalier Le Vinatier

**NOUVELLE IMPULSION...**  
**LE CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER VALIDE SON**  
**PROJET D'ETABLISSEMENT 2019 – 2023**

**Le Conseil de Surveillance de l'hôpital a approuvé, en séance du mercredi 16 octobre 2019, le projet d'établissement du Vinatier pour la période 2019-2023.**

Après plusieurs années d'attente, l'adoption du projet d'établissement du Vinatier marque un tournant dans l'histoire de l'hôpital. Cette nouvelle impulsion traduit la volonté d'engagement de l'établissement auprès des patients, des personnels, du territoire et plus largement au niveau départemental, régional (Auvergne-Rhône-Alpes) et national.

Document ambitieux et majeur pour l'établissement, le projet d'établissement planifie la politique générale de l'hôpital pour les prochaines années et s'inscrit dans l'accélération des mutations récentes de l'offre de soins et de services requises par les usagers de l'établissement.

Le projet d'établissement constitue le résultat du travail collectif de l'ensemble des acteurs hospitaliers de l'institution. Au total, il comporte cinq documents principaux : le projet des usagers et le projet médical, qui en sont les deux principaux piliers, également le projet de soins, le projet social et le projet qualité.

**- Le projet des usagers :**

Le projet des usagers traduit la volonté de promouvoir la participation des patients et de leurs proches. Il repose sur la reconnaissance de la place centrale des personnes concernées par les troubles psychiques pour être actrices de leur parcours de soins et de vie, donc de leur propre rétablissement. Ce projet s'inscrit dans la démarche de transformation en santé mentale portée par le Projet Territorial de santé Mentale du Rhône.

**- Le projet médical :**

Second élément essentiel du projet d'établissement, le projet médical va permettre la structuration et la transformation de l'offre de soins du Vinatier. Il aborde l'ensemble des thématiques prioritaires nationales et régionales ainsi que les axes de progrès spécifiques à l'établissement dans le respect des grands principes suivants ;

1. Consolider le rôle du secteur pour la prise en charge de proximité et poursuivre ainsi sa rénovation
2. Promouvoir une logique de parcours de soins structurés, à l'accès facilité et à la continuité des soins optimisée
3. Organiser la continuité des soins aux différents âges de la vie et prévenir les ruptures
4. Recentrer l'hôpital sur ses missions sanitaires et psychiatriques en cohérence avec son territoire et impliquant des partenariats approfondis avec les autres acteurs, notamment au sein de la communauté psychiatrique de territoire (CPT)

5. Développer des soins psychiatriques diversifiés et modernes répondant aux besoins sanitaires de la population. Le centre hospitalier le Vinatier travaille à partir des données actuelles de la science médicale et répond au principe d'évaluation
6. Promouvoir la participation des patients et de leurs proches notamment dans la logique du rétablissement
7. Promouvoir et évaluer systématiquement la qualité, la pertinence et la sécurité des soins.
8. Continuer de déployer la réhabilitation psychosociale, afin de la rendre accessible à chaque fois que nécessaire au cours de la prise en charge du patient
9. Améliorer l'articulation des prises en charges spécifiques et/ou transversales avec la prise en charge sectorielle, dans la logique globale du parcours de soins
10. Poursuivre le développement de la recherche et l'innovation
11. Consolider le centre hospitalier le Vinatier dans son rôle de recours et de référence au sein du territoire centre, au niveau départemental, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et national
12. Inscrire les priorités du projet médical dans une logique forte de prévention

- **Le projet de soins :**

Le projet de soins est étroitement associé au projet médical. Il définit les grandes orientations des paramédicaux dans la prise en charge du patient. Ainsi, Le Vinatier sera en mesure d'offrir à la population une réponse de santé lisible, efficace et réellement adaptée à ses besoins.

- **Le projet social :**

Dans un contexte de mutation, le projet social intéresse l'ensemble des professionnels non médicaux (demain également médicaux) et vise d'une part à la mobilisation des ressources et des compétences, et d'autre part à répondre aux aspirations de chacun afin d'assurer une motivation pérenne de nos professionnels au service des usagers. Le plan handicap de l'établissement récemment élaboré vient également enrichir ce projet.

- **Le projet qualité :**

Le projet qualité est le reflet de la démarche d'amélioration continue de la politique générale déjà mise en œuvre au sein du Vinatier dont l'axe principal est sa déclinaison entre tous les pôles de soins.

---

**Le projet d'établissement du CH le Vinatier est accessible sur le site du Centre Hospitalier Le Vinatier : [www.ch-le-vinatier.fr/](http://www.ch-le-vinatier.fr/)**